

Webinaire *Mettre en place un Fonds de participation des habitants*

Synthèse du webinaire du 10 juin 2025



Objectif du webinaire

- Présenter le cadre national du Fonds de participation des habitants (FPH) et les outils produits par l'ANCT pour faciliter sa mise en place
- Illustrer un type de mise en place et d'animation avec l'exemple de Caen-la-mer

1. Cadre national et fonctionnement du FPH (par l'ANCT)



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Pôle Engagements – Programme Lien social et images des quartiers de l'ANCT

Eléa Boucherak, Responsable de pôle
Nadia Yamaren, Chargée de projet



Le FPH, c'est quoi ?

Un **outil souple et réactif**, cofinancé par l'État, qui permet de soutenir des **petits projets** (max. 2000 €) portés directement par les **habitants des quartiers prioritaires**.



Principales évolutions en 2024

- **Nouvelle circulaire** (nov. 2024) actualisant celle de 2000.
- **Réintégration des services de l'État** dans le processus (sélection, accompagnement).
- **Valorisation des dynamiques locales** et des projets issus de la vie quotidienne (fêtes, sorties, actions de propreté, culture...).



Objectifs du FPH

- Favoriser la **prise d'initiative habitante**.
- Créer ou entretenir des **dynamiques participatives**.
- Encourager la **rencontre entre habitants et acteurs locaux**.



Outils proposés

- Un **kit FPH** (fiche projet simplifiée, modèle de courrier, règles de fonctionnement...).
- Un **espace ressources** sur la plateforme de la Grande Équipe (participation des habitants, textes de loi, retours d'expériences...).

2. Présentation croisée de mise en œuvre du FPH/PA sur les quartiers prioritaires de Caen-la-mer



Grégory Autier, Directeur de l'association S3A, chargée d'animer le Fonds

Loïc Lecanu, Délégué du Préfet sur les quartiers prioritaires de Caen

Jeff Soubien, Membre du jury FPH/PA

Origine

- Volonté conjointe dès **2016-2017** des services de l'État, des collectivités, de S3A et des **Conseils citoyens**.
- Répondre à un besoin d'**agilité**, complémentaire aux dispositifs lourds (contrat de ville, Cités éducatives...).

Organisation

- **Portage** : association S3A
- **Comité d'attribution** :
 - 2 à 3 jurys par an.
 - Majoritairement composé d'**habitants** (anciens conseillers citoyens).
 - Les partenaires publics (État, collectivités) participent en soutien mais **ne votent pas**.
- **Comité de pilotage** annuel : évalue, ajuste les règles, revoit les priorités.

Spécificité locale

- Le FPH est élargi aux **petites associations** (moins d'un ETP salarié), d'où l'acronyme local **FPH/PA**.
- Création d'une **grille de lecture** commune pour objectiver les choix.
- Intégration progressive de **jeunes adultes** ou de publics peu habitués à ces instances.

Résultats et dynamiques locales

- **60 projets soutenus** depuis la création.
- Projets très variés, souvent très concrets : fêtes, sorties, initiatives de jeunes.
- Les membres du jury accompagnent les porteurs en amont (relecture, répétition).
- Le FPH crée une **culture commune** entre habitants, services de l'État et acteurs associatifs.



Points forts

- Un **dispositif vivant**, qui s'ajuste et se renouvelle en permanence.
- Permet de **rencontrer d'autres publics**, absents des autres dispositifs.
- Encourage l'**émergence de nouvelles figures de l'engagement citoyen**.



Défis identifiés

- Veiller à ce que les projets soient **réellement portés par des habitants** (pas par des structures).
- Clarifier les **critères d'éligibilité** pour éviter les malentendus.
- Mieux accompagner la **montée en responsabilité** de certains porteurs (de porteur à juré, à copilote, etc.).



Complémentarité avec les autres dispositifs

- Le FPH **complète** les outils classiques de la politique de la ville (contrat de ville, quartiers d'été, cités éducatives...).
- Il est **plus souple, plus réactif**, adapté aux **initiatives spontanées ou de petite ampleur**.
- Utile pour capter des porteurs de projet **non professionnels** ou éloignés des dispositifs institutionnels.